



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : REP069
Durée : 6 heures
Dernière mise à jour : 18/09/2025

40 ANS APRÈS LA LOI DU 25 JANVIER 1985 : ACQUIS ET ÉVOLUTIONS DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Formateur(s)

Pierre-Michel Le Corre, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté; Pierre Cagnoli, Professeur agrégé des Universités; Karl Lafaurie, Professeur agrégé des Universités;

Notions et questions abordées

Programme

Matinée

9h00- 10h30 L'évolution de la procédure civile en droit des entreprises en difficulté : **Pierre Cagnoli**.

10h45 - 12h15 Une procédure collective pour l'entrepreneur individuel : **Karl Lafaurie et Pierre-Michel Le Corre**

Après-midi

13h45 - 15h15 - L'évolution dans la fixation du passif : **Pierre-Michel Le Corre**

15h30 - 17h00 L'évolution des plans : **Karl Lafaurie**

Objectifs pédagogiques

- Éclairer les mécanismes actuels du droit des entreprises en difficulté par l'évolution historique
- Contextualiser d'un point de vue historique les nouveautés
- Appréhender les incidences pratiques des mécanismes actuels à l'aune des évolutions de la matière.

Présentation

Le droit des entreprises en difficulté actuel trouve ses racines dans la loi du 25 janvier 1985. Révolutionnaire, ce texte l'a incontestablement été, en faisant totalement changer la matière de paradigme, allant jusqu'à modifier le nom de la branche du droit, pour passer du droit des procédures collectives au droit des faillites au droit des entreprises en difficulté.

Cette loi place l'entreprise et sa sauvegarde au centre des préoccupations. 40 ans après, que reste-t-il de cette loi ? Le retour sur loi du 25 janvier permet de mieux appréhender le droit actuel, en l'éclairant par l'histoire. Il permet surtout de bien comprendre les évolutions de la matière, ses grandes tendances et idées maîtresses.

Quatre thèmes, qui structurent cette formation, démontrent la très grande évolutivité du droit des entreprises en difficulté : l'évolution de la procédure civile en droit des entreprises en difficulté ; la procédure collective de l'entrepreneur individuel ; l'évolution de la fixation du passif et l'évolution des plans.

Cette formation retrace ces transformations en montrant comment le législateur a constamment réadapté le dispositif juridique aux réalités économiques et sociales.

Cette formation, dispensée en vidéoconférence, permettra aux apprenants d'avoir un éclairage historique sur des mécanismes actuels et centraux du droit des entreprises en difficulté, leur permettant de mieux les appréhender et les comprendre.

Prérequis

Aucun prérequis.

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, Administrateurs judiciaires, Mandataires judiciaires, Collaborateurs de mandataires de justice, Gestionnaires contentieux de banques et de Sociétés Financières, Greffiers des tribunaux de commerce, Collaborateurs des greffiers de tribunaux de commerce.

Support pédagogique

Document détaillé de formation à récupérer en fin de session

Nos intervenants

La formation est assurée par trois universitaires, authentiques spécialistes du droit des entreprises en difficulté.

Pierre Cagnoli, Professeur agrégé des Universités, Contributeur du Dalloz action Droit et pratique des collectives (13ème éd.), responsable des sommaires commentés du recueil Dalloz, ancien directeur scientifique de la lettre d'actualité des procédures collectives, chroniqueur de la Revue des procédures collectives, membre du jury d'accès au stage de mandataires judiciaires, spécialiste de droit des entreprises en difficulté et de procédure civile.

Karl Lafaurie, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté, codirecteur de la revue Actualité des procédures collectives et titulaire de la chronique « plans » à la revue des procédures collectives.

Pierre-Michel Le Corre, Professeur agrégé des Universités, Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté depuis 35 ans, Auteur des 12èmes éditions du Dalloz action Droit et pratique des collectives, directeur scientifique et auteur de ce même ouvrage depuis la 13ème édition, Directeur scientifique de la base procédures collectives de Lexbase depuis plus de 20 ans.

Informations technique

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
- Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
- Cette formation permet de valider **6 heures 30** au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.